

Initiative sur la réparation

Que représente la dignité
de la Suisse pour vous?

Clément Weilly
Ancien enfant placé de force



Réparer l'injustice
Pour les victimes. Pour la Suisse.



Réparation. Pour les victimes. Pour la Suisse.

Mesures de coercition à des fins d'assistance: des dizaines de milliers de victimes vivent parmi nous

Abusés et maltraités, enfermés sans décision de justice, contraints à travailler alors qu'ils étaient encore enfants, exploités et humiliés: des dizaines de milliers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance vivent aujourd'hui en Suisse. Des enfants placés de force ont subi une grave injustice pendant ce chapitre sombre de l'histoire suisse. Des milliers de personnes ont fait l'objet d'un placement administratif sans décision de justice. Des femmes ont été stérilisées de force, des enfants donnés en adoption contre la volonté de leurs mères.

Après les excuses officielles, une reconnaissance du préjudice et une réparation sont nécessaires

Les mesures de coercition à des fins d'assistance ont causé d'énormes souffrances. Cette injustice est abondamment documentée et reconnue de tous: le Conseil fédéral a depuis présenté ses excuses aux personnes concernées, et le Parlement a réhabilité les personnes placées par décision administrative. Mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu de grand débat public sur les conséquences dévastatrices des mesures de coercition. La plupart des victimes, fortement traumatisées et gravement lésées, n'ont à ce jour pas obtenu réparation pour les souffrances endurées.

Les victimes sont âgées et fragiles: le temps presse

Les victimes encore vivantes des mesures de coercition à des fins d'assistance sont maintenant âgées. Les chercheurs estiment qu'environ 20 000 d'entre elles ont été gravement lésées. Aujourd'hui encore, leur quotidien est marqué par ce qu'elles ont vécu dans leur enfance et leur jeunesse. En raison des graves abus endurés, des humiliations subies et d'une stigmatisation ayant parfois duré des dizaines d'années, beaucoup de ces personnes vivent dans des conditions psychologiques difficiles et financières précaires et ont un besoin urgent de notre aide. Il faut donc maintenant, en reconnaissance des torts qu'elles ont subis, créer un fonds de réparation qui n'enrichira aucune victime mais pourra alléger leur détresse.

Comité interpartis de l'initiative populaire sur la réparation

Qu'il s'agisse d'enfants placés dans des familles d'accueil ou des foyers, de personnes stérilisées de force, adoptées contre le gré de leur mère ou placées par décision administrative, tous les (grands) groupes concernés par ce que l'on appelle les mesures de coercition à des fins administratives soutiennent l'initiative pour la réparation. Des conseillers nationaux et des conseillers aux Etats du PLR, PBD, PDC, PVL, PEV, PS et des Verts siègent au comité interpartis de l'initiative. Celle-ci poursuit les travaux de la table ronde et amplifie les efforts déployés pour parvenir à une réparation complète.

Ce que veut l'initiative sur la réparation

1. Une réparation pour les enfants placés de force et les victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance
2. Une étude scientifique de ce chapitre sombre de l'histoire suisse
3. Un fonds doté de 500 millions de francs qui servira à réparer le tort fait aux victimes les plus gravement lésées
4. Une commission indépendante qui examine chaque cas séparément

Mesures de coercition à des fins d'assistance: les faits

Environ 20 000 victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance, gravement lésées, vivent en Suisse.

Jusqu'au 20^e siècle, des enfants ont été vendus aux enchères publiques sur les places des villages suisses.

Jusque dans les années 80, des dizaines de milliers d'enfants ont été systématiquement humiliés et exploités dans des foyers helvétiques pour enfants.

En Suisse, des personnes ont été stérilisées et castrées de force et des avortements forcés ont été pratiqués jusque dans les années 80.

Jusque dans les années 70, les autorités tutélaires ont séparé de force des mères de leurs nouveau-nés et donné les enfants en adoption.

Jusqu'en 1981, des jeunes et des adolescents ont été envoyés dans des établissements fermés sans décision de justice et sans possibilité de recours.

Réparation: la Suisse se décide enfin elle aussi

La Suisse n'est pas la seule à s'engager sur la voie de la réparation. D'autres pays ont débloqué des centaines de millions pour le traitement de leurs cas d'abus. Rien qu'en Irlande, plus de 1,2 milliard d'euros ont été réunis. La Suisse ne doit pas être en reste à cet égard. L'initiative pour la réparation œuvre dans ce but.

Wiedergutmachungsinitiative
Schauplatzgasse 39
3011 Bern

Tél. +41 31 313 18 40
info@initiative-reparation.ch
www.initiative-reparation.ch

initiative-reparation
.ch

